



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RER

Question écrite n° 96159

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la décision du STIF du 4 octobre 2010, relative à la modernisation du RER D. Dans le choix de l'autorité organisatrice, il apparaît notamment qu'en 2014, la durée de déplacement entre le val d'Yerres et la capitale devrait être allongée de 3 à 5 minutes. Dans le cadre de l'amélioration de l'utilisation des transports collectifs dans la région, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées, afin de ne pas pénaliser, une fois encore, les usagers de la ligne D du RER, déjà victimes de nombreux dysfonctionnements quotidiens.

Texte de la réponse

L'organisation des transports en Île-de-France relève de la responsabilité du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), autorité organisatrice depuis la décentralisation opérée au 1er juillet 2005, qui dépend de la région et des départements franciliens. Cependant, conscient des enjeux liés aux déplacements en transports collectifs en Île-de-France, l'État est très attentif à l'amélioration de la qualité du service offert aux usagers. Pour répondre à court terme aux difficultés que subissent de nombreux franciliens dans leurs trajets quotidiens, le ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) a mandaté le préfet de région pour négocier un contrat particulier avec la région allant jusqu'en 2013 qui renforce le soutien de l'État au développement des transports collectifs. Il s'agit d'accélérer la réalisation des opérations les plus urgentes. Cet engagement fort de l'État, qui comprend la mobilisation de 1,084 Mdeuros d'ici à 2013, est un des éléments centraux de l'accord d'ensemble avec la Région sur le Grand Paris, annoncé le 26 janvier 2011. Ce contrat portera sur les opérations les plus structurantes, notamment la réalisation du schéma directeur de la ligne D du RER. L'objectif est triple : la suppression des points de fragilité de l'infrastructure (optimisation de la signalisation ferroviaire entre Paris et Villeneuve-Saint-Georges, aménagement du terminus de Goussainville et amélioration du noeud de Corbeil-Essonnes), l'amélioration de l'exploitation en simplifiant la grille de desserte, et l'adaptation de l'offre à la demande et ainsi l'augmentation de la fréquence en petite couronne tout en gardant des temps de parcours attractifs pour la grande couronne. L'accroissement de l'offre en zone dense de la petite couronne devrait entraîner l'augmentation du temps de parcours sur cette liaison. Les études d'avant-projet relatives à l'horizon 2014, validées par le STIF le 4 octobre 2010, ont en effet mis en évidence l'allongement de trois à cinq minutes de la durée de déplacement entre le Val d'Yerres et la capitale à l'issue des réalisations. Ce délai supplémentaire devra être compensé par une première amélioration de la régularité sur l'ensemble de la ligne. Par ailleurs, la SNCF a lancé un programme de rénovation des rames à deux niveaux de la ligne D du RER. Elle a également annoncé le 20 janvier 2011, la mise en oeuvre à compter de mars 2011 de plans d'actions de deux ans pour douze lignes, dont la ligne D du RER, afin d'améliorer la qualité de service. Au-delà de la progression de la régularité, objectif principal de la démarche, la réussite de chaque plan se mesurera également au travers de la satisfaction des usagers, avec l'instauration d'un outil de suivi.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96159

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13482

Réponse publiée le : 12 juillet 2011, page 7666